

2019 DEVE 192 Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris compte aujourd'hui de nombreux espaces de nature qui abritent des habitats variés, refuges, lieux de déplacement, d'alimentation et de reproduction des espèces animales et végétales. 637 espèces de plantes indigènes et 1 300 espèces animales ont ainsi pu y être observées ces dernières années.

Les jardins et les cimetières apportent une contribution significative au maillage de la trame verte et bleue qui irrigue la Capitale. Ces trames constituent l'ossature sur laquelle se développent de nouvelles connexions et de nouveaux espaces refuges grâce au renforcement de la surface d'espaces verts et au développement de la végétalisation des bâtiments et de l'espace public.

Les efforts consentis au cours des dix dernières années pour faire évoluer nos pratiques en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité ont retenu l'attention de la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France (LPO) qui a souhaité promouvoir, accompagner et amplifier ce mouvement en intégrant une trentaine d'espaces verts parisiens au réseau de refuges LPO qui constitue un réseau national de 23 000 sites labellisés bénéficiant d'une large reconnaissance par le grand public.

Cette démarche fait écho à l'action 22 du plan Biodiversité de Paris adopté par votre assemblée le 20 mars 2018. Pour rappel, celle-ci a pour objectif d'encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien. Elle prévoit notamment de développer de nouvelles labellisations « biodiversité » dans les jardins et cimetières municipaux.

Une convention pluriannuelle d'objectif d'une durée de 3 ans a été présentée à votre assemblée en février 2019 et signée le 4 avril 2019. Elle confirme le soutien de la Ville de Paris à cette labellisation et prévoit le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 13 500 euros.

Les « refuges LPO » bénéficient d'un suivi par la LPO tendant à produire des informations accessibles au plus grand nombre sur la situation faunistique et floristique et, par suite, de dresser un bilan des améliorations constatées ou de celles attendues. Les actions de sensibilisation que conduira la LPO auprès des usagers des sites labellisés contribueront également à la prise de conscience collective de l'importance vitale que représentent l'appréhension, la connaissance et la préservation de la faune et de la flore en milieu urbain.

Quatorze sites bénéficiant du label ont été inventoriés en 2019 et feront l'objet d'échanges avec les Mairies d'Arrondissement pour avis et mise en œuvre éventuelle de préconisations :

- Square Georges Cain (3^e)
- Jardinnet Oronce Fine (5^e)
- Square Ozanam (6^e)
- Jardin Catherine Labouré (7^e)

- Square Juliette Dodu (10^e)
- Jardin des Grands Moulins (13^e)
- Square Paul Grimault (13^e)
- Square Serment de Kouffra (14^e)
- Square du Cardinal Wyszynski (14^e)
- Petite ceinture 15^e
- Cimetière de Vaugirard (15^e)
- Square du Petit Bois (19^e)
- Jardin Naturel (20^e)
- Jardin des Oiseaux (20^e)

Cette action se poursuivra en 2020, l'inventaire et les préconisations porteront sur les treize sites suivants :

- Promenade cours Albert 1^{er} (8^e)
- Square Maurice Gardette (11^e)
- Jardin Damia (11^e)
- Square saint Eloi (12^e)
- Jardin Ilan Halimi (12^e)
- Petite ceinture 16^e
- Jardin Christiane Desroches Noblecourt (16^e)
- Square Olave et Robert Baden-Powell (17^e)
- Square Lucien Fontanarosa (17^e)
- Jardin Sauvage Saint-Vincent (18^e)
- Terrain 28 rue Gabrielle (18^e)
- Cimetière Saint-Vincent (18^e)
- Jardin du Ver Tetu (19^e)

Dans le cadre de la convention pluriannuelle, je vous demande de m'autoriser à verser à la LPO une subvention de fonctionnement de 13 500 euros sur l'exercice 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris